

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du Mercredi 5 juin 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures, donne lecture des procurations, de la question ajoutée et procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : Françoise MAILLE

## **Ordre du jour** :

- Ventes de terrains
- Rétrocession de la rue Paul Verlaine
- Désignation des représentants de la commune au sein de la FDE 80
- Adhésion de la commune de Roye à la FDE 80
- Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Subventions exceptionnelles

## **Question ajoutée** :

- Travaux d'effacement de réseaux rue Camille Desmoulins

## **Questions diverses**

-----

### **1. Ventes de terrains**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 24 octobre 2012, le Conseil municipal a délibéré pour la vente d'une parcelle de 2 hectares au SMITOM.

Il ajoute qu'il faut prendre une nouvelle délibération en précisant que le service des domaines a été consulté pour l'évaluation monétaire de la parcelle et que, passé le délai d'un mois sans réponse, il pourra être procédé à la vente.

**Pour** : Unanimité

D'autre part, Monsieur le Maire informe avoir rencontré le gérant de la SARL Crépy qui souhaite acquérir 2500 m<sup>2</sup> sur la ZI pour y installer sa société de maçonnerie avec hall d'exposition. Le prix est de 5 € le m<sup>2</sup>, et le montant de la vente est de 12 500 €.

**Pour** : Unanimité

### **2. Rétrocession de la rue Paul Verlaine**

Monsieur le Maire indique avoir été contacté mi-avril par la Maison du Cil qui demande de prendre une délibération pour la rétrocession de la rue Paul Verlaine à la commune pour une surface totale de 1 680 m<sup>2</sup>, moyennant l'euro symbolique.

**Pour** : Unanimité

Monsieur le Maire propose de rétrocéder cette voie à la Communauté de Communes du Santerre.

**Pour** : Unanimité

### **3. Désignation des représentants de la commune au sein de la FDE**

Monsieur le Maire indique que suite à notre adhésion à la FDE de la Somme, il nous faut choisir les représentants de la commune, à savoir un titulaire et un suppléant, qui seront amenés à participer aux assemblées générales.

Monsieur le Maire propose sa candidature, comme titulaire et Monsieur THIERY, la sienne, en tant que suppléant.

**Pour** : 18 voix

**Absentions** : 2 voix

### **4. Adhésion de la commune de Roye à la FDE de la Somme**

Par délibération du 29 mars 2013, la commune de Roye a demandé son adhésion à la FDE de la Somme et le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'admission de cette commune à la Fédération.

**Pour** : Unanimité

### **5. Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Monsieur le Maire explique que l'opération de reconquête de la qualité de l'eau passe par la maîtrise des risques de pollution par les produits phytosanitaires utilisés sur les espaces verts des collectivités locales.

Cette action est volontaire et progressive. Les efforts de chacun des acteurs locaux d'un bassin d'alimentation d'un captage contribuent à la préservation de la qualité de l'eau.

Monsieur le Maire propose de signer une charte d'engagement visant à faire évoluer progressivement les pratiques d'entretien des espaces publics de la commune.

Les conditions seront celles du niveau 3 pour une durée de 3 ans.

Cet engagement conditionne l'attribution d'aides financières au diagnostic des pratiques et à la mise en place de techniques alternatives de désherbage.

Monsieur le Maire précise que cette étude, réalisée par un cabinet, sera financée à 100 % par le Conseil régional de Picardie.

**Pour** : Unanimité

### **6. Subventions exceptionnelles**

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité financièrement pour deux manifestations :

- L'étoile cycliste de Villers Bretonneux qui organise le dimanche 16 juin le « Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes » dans notre commune. Les épreuves seront variées : épreuves de cyclo-cross et épreuves sur route. Le budget de cette journée est d'environ 1 200 € et il manque à l'association 500 € pour la financer. Il propose donc d'allouer une subvention de 500 €

**Pour** : Unanimité

- La Fédération Française de Balle à la Main qui organise la Coupe de France le 7 juillet à Rosières. Cette manifestation engendrera des dépenses d'un montant de 8 200 €, et Monsieur le Maire propose que la commune participe à hauteur de 500 €.

**Pour** : Unanimité

S'agissant de sport, Monsieur GINON intervient et informe que plusieurs membres du Tennis Club de Rosières ont suivi une formation aux premiers secours donnée par les sapeurs-pompiers.

Serait-il possible aux licenciés du TCR d'avoir accès au défibrillateur installé à la salle polyvalente ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Dans un premier temps, une clé de la salle leurs sera donnée. Par la suite, un défibrillateur sera installé dans les locaux du club. Il en sera de même pour le club de football. Il est d'ailleurs prévu d'en pourvoir tous les espaces publics de la commune.

## **7. Travaux d'effacement de réseaux rue Camille Desmoulins**

Monsieur le Maire indique que la commune dispose d'un document non contractuel estimant les coûts de différents travaux (électricité, éclairage public et télécommunications), ainsi que le montant des participations correspondantes de la commune en application des barèmes et dispositions en vigueur.

Il est demandé de donner un accord de principe sur cette estimation et sur l'année de réalisation des travaux. Le dossier ne sera pas traité dans le cadre d'une opération « cadre de vie ». Il n'il y a pas coordination avec d'autres travaux.

Le coût estimatif des travaux d'effacement des réseaux électriques s'élève à 24 255 € HT :

- La subvention de la FDE est de 30 %, soit 7 640 € HT,
- La part restant à la charge de la commune est de 70 %, soit 17 828 € HT.

Concernant le réseau d'éclairage public, le coût des travaux est de 23 753 € HT, avec une TVA à 4 656 €, soit 28 409 € TTC :

- Le fonds de concours de la FDE est de 2 969 €,
- La subvention du Conseil général au titre de l'IDEAL est de 4 750 €.
- La part restant à la charge de la commune s'élève à 20 690 €.

Concernant les travaux de mise en souterrain du réseau France Télécom estimés à 932 € TTC, ils seront financés à 100 % par la commune.

Concernant le câblage télécommunications estimé à 700 €, France Télécom le subventionnant à hauteur de 82 %, soit 574 €, la part restant à la charge de la commune est de 18 %, soit 126 €.

Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe à la FDE et dès à présent, de solliciter les subventions auprès du Conseil général et dans le cadre du programme IDEAL

**Pour** : Unanimité

## **Questions diverses**

Monsieur DENEUX fait part d'actes de Vandalisme sur les plantations à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique que le policier municipal, lors de son intervention, a pris l'un des auteurs en flagrant délit et que les autres responsables seront bientôt connus.

Les parents seront alors convoqués.

Monsieur THIÉRY indique qu'aux heures de sortie d'école, rue Victor Hugo, certains parents garent leur véhicule à des emplacements où le stationnement est interdit.

Monsieur le Maire acquiesce au réel problème de stationnements devant les écoles.

Il informe que, pendant les travaux qui vont être réalisés à l'école maternelle, certains élèves seront accueillis à l'école primaire.

Le projet sera présenté aux enseignants et à Monsieur l'Inspecteur le 14 juin prochain.

Le coût des travaux est de 600 000 euros.

Une subvention sera allouée au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Il est également possible d'obtenir une subvention du Conseil Régional de Picardie, à hauteur de 50 %, pour tout ce qui concerne le périscolaire.

Il fait également part du départ de Monsieur KUSNIERAK, Directeur de l'école maternelle, et de sa nomination à Ailly-sur-Noye pour la prochaine rentrée scolaire.

Monsieur PROOT remarque que l'éclairage public s'éteint désormais à 23 heures.

Monsieur le Maire met en avant les économies ainsi réalisées qui vont partiellement permettre de remplacer 68 lanternes dans diverses rues de la commune.

Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre, Monsieur le Maire indique avoir reçu Monsieur QUEYRAT, membre de l'association Santerre 2014-2018.

Celle-ci souhaite mettre en place des panneaux d'information sur les événements locaux de la grande guerre, reliés par des circuits touristiques sur des thèmes tels que la bataille de Proyart –Framerville-Rosières, Adrienne Dumeige ...

Les communes de Rosières, Harbonnières et Caix sont concernées.

Le nombre de panneaux souhaité est de 3, et le coût de 2 000 euros l'unité.

Cette dépense sera financée par la Communauté de Communes du Santerre.

Monsieur le Maire informe avoir reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour la vente du bien appartenant à la Compagnie Internationale André Trigano (site Maréchal) à la société DECKSIT 8 services. Cette vente devrait intervenir dans les jours prochains.

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines manifestations :

- 8 juin à 17h : match des anciens de l'USR au stade Jean Millet,
- 9 juin à partir de 9h45 à Beaufort-en-Santerre : Cérémonie du Souvenir, à la mémoire des trente-deux soldats bretons du 41<sup>ème</sup> R.I. assassinés en juin 1940,
- 18 juin à 18h45 : commémoration de l'appel du Général de Gaulle au monument aux Morts,
- 22 juin : - Kermesse de l'école primaire,  
- Fête de la musique dans la cour de l'école primaire,
- 13 juillet : repas champêtre, concert, animation musicale, retraite aux flambeaux et feu d'artifice,
- 14 juillet à 10h : commémoration de la fête nationale au monument aux Morts.

Monsieur GLACHANT ajoute que le dernier match du championnat de football a lieu le dimanche 9 juin. L'équipe A Seniors étant première de son groupe, un pot sera offert par le club après le match et tous les présents y sont conviés.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures 45.